

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Signature d'une convention de prêt de véhicule à titre gracieux au profit de l'association Taekwondo team VSG ».

2024-D-041

Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la commune ;

Vu la délibération n° 24.20.75 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 30 juillet 2024 ;

Considérant que l'association Taekwondo team VSG, représentée par son Président Monsieur Manuel FELECITE, a fait une demande de prêt de véhicule pour effectuer un déplacement à Vaires sur Marne dans le cadre de la participation du club à un championnat départemental le dimanche 3 novembre 2024 ;

Considérant que la ville de Villeneuve-Saint-Georges apporte une réponse favorable à cette demande ;

DECIDE

Article 1 : De SIGNER la convention de mise à disposition à titre gracieux du véhicule municipal Renault Trafic immatriculé DG-337-VD au profit de l'association Taekwondo team VSG le dimanche 3 novembre 2024 ;

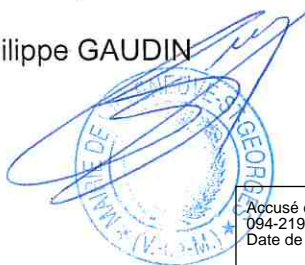
Article 2 : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal ;

Article 3 : Indique que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 31.10.2024

Le Maire,

Philippe GAUDIN



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20241031-2024-D-041-AR
Date de réception préfecture : 31/10/2024